

**BURKINA FASO**



*Unité - Progrès - Justice*

## **EXPOSE DES MOTIFS**

**POUR LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET  
N°5900150003501 POUR LE FINANCEMENT DU PROJET  
D'AMELIORATION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT POUR E RENFORCEMENT DE LA  
RESILIENCE (PASEPA-2R)**

### **FINANCEMENT**

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)**

**ETAT DU BURKINA FASO**

---



## I. Contexte et justification du projet

Le Burkina Faso, en vue de son développement socio-économique, s'est engagé en 2016 à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. En référence à ces objectifs, le pays s'est doté d'outils programmatiques à savoir le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) et le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) à l'horizon 2030 dont les objectifs stratégiques sont respectivement de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité et d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

Aussi, le Gouvernement a élaboré le Plan d'Actions de la Transition (PAT) dont l'Action 3.1 porte sur son engagement à améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement suite au changement institutionnel intervenu en janvier 2022.

Pour ce faire les autorités en charge de l'eau et de l'assainissement se sont engagées, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dans la réalisation d'infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEPA) pour répondre de façon durable et équitable à la problématique de l'approvisionnement en eau potable (AEP) et l'accès à des services d'assainissement durable et sécurisés des populations en milieu rural.

Le Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Renforcement de la Résilience (PASEPA-2R) dans les régions du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Nord, du Plateau Central et du Sahel vise à appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer la qualité de la desserte en eau potable, l'accès à l'assainissement et de renforcer les capacités de gestion du secteur.

Le projet contribuera à la satisfaction durable des besoins en eau potable et d'assainissement des populations fragiles de sa zone d'intervention dans un contexte de changement climatique et de crise sécuritaire et humanitaire. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du PN-AEP et du PN-AEUE.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, il vise à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable dans les six (06) régions à travers la réalisation de postes d'eau autonomes (PEA), de mini systèmes d'AEP et des systèmes d'adductions d'eau potable Simplifiés (AEPS).

En matière d'assainissement, le projet contribuera à améliorer l'accès aux services d'assainissement dans les écoles, les centres de santé, les lieux publics et les familles en milieu rural dans les régions ciblées.

Ainsi, pour promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, le Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement (PASEPA-2R) a été initié par le Burkina Faso en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de contribuer à améliorer durablement les conditions de vie des populations et en particulier soutenir les personnes déplacées internes suite à la situation sécuritaire.

## II. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

### 1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT, BENEFICIAIRES DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS

#### a) Objectif de développement du projet

Le projet vise à satisfaire durablement les besoins en eau potable et en assainissement des populations fragiles de la zone d'intervention dans un contexte de changement climatique et de crise sécuritaire et la création d'emplois liés aux métiers de l'eau et l'assainissement.

#### b) Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Six (06) régions que sont le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, le Nord, le Plateau Central et le Sahel constituent la principale zone d'intervention du projet où vit une population d'environ 8 113 000 dont environ 4 194 000 femmes. Le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) dans ces zones est estimé à 1 152 681 personnes.

Les femmes et les enfants de moins de 05 ans constituent environ 40% de ces PDI. Des actions spécifiques seront menées au profit des Personnes Déplacées Internes (PDI) de la zone d'intervention. Elles porteront sur l'accès aux

services sociaux de base, notamment l'eau potable et l'assainissement et la création d'activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires du projet sont les populations (hôtes et PDI) des villages des communes rurales des régions sus-identifiées.

### **c) RESULTATS ATTENDUS**

Le projet interviendra dans les six régions dont la population est fragilisée par la situation sécuritaire et comportant des personnes déplacées internes. L'exécution du projet permettra d'atteindre les résultats suivants :

- l'accès au service d'eau potable d'environ 370 000 personnes est amélioré dont 50% de femmes ;
- la corvée d'eau (de 30 mn à 15 mn) est réduite surtout pour les femmes et les jeunes filles ;
- 100 000 personnes (au moins 50% de femmes) ont accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité ;
- les revenus des hommes, des femmes et des jeunes sont accrus par le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) dans la zone d'intervention du projet ;
- la gestion durable des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est assurée ;
- 2 500 000 personnes (au moins 50% de femmes) sont sensibilisées sur l'hygiène et l'assainissement, la nutrition et les droits de la femme et de la jeune fille, la conservation de l'eau potable et la cohésion sociale ;
- La préparation d'un nouveau projet d'investissements en eau et assainissement ;
- Le renforcement des capacités des agents et des cadres du sous-secteur sur des thématiques liées à l'eau et l'assainissement.

Les principaux extrants projetées dans le cadre du présent projet sont :

- la réalisation des trente (30) systèmes d'Adduction d'eau Potable ;
- la réalisation de cent (100) forages à gros débit ;
- la mise à niveau (Réhabilitation et extension) de trente (30) systèmes d'Adduction d'eau Potable ;
- la réalisation de deux cent (200) Postes d'Eau Autonomes (PEA)/mini AEP ;
- la réalisation de vingt (20) jardins nutritifs ;
- l'installation de vingt (20) plateformes multifonctionnelles pour les AGR ;
- le suivi de la qualité de l'eau ;
- l'acquisition et la distribution de 4 000 kits de dignité à 4 000 femmes et filles, 2 000 kits d'hygiènes à 2 000 ménages et 200 kits d'assainissement aux populations déplacées ;
- la réalisation de cinq cent (500) Blocs de latrines dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics ;
- la réalisation de cent soixante (160) lavoirs-puisards au niveau des centres de santé ;
- la réalisation de dix mille (10 000) latrines familiales ;
- la réalisation de trente (30) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'Adduction d'eau Potable ;
- la réalisation de vingt (20) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réhabilitation/extension de systèmes d'Adduction d'eau Potable existants ;
- la réalisation de dix (10) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'Adduction d'eau Potable Multi-Villages à partir de Centre de Production d'Eau ;
- la formation des collectivités sur l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) ;
- la formation des acteurs bénéficiaires sur la gestion du service public de l'eau potable dans la zone d'intervention ;

- la formation et l'équipement de 280 jeunes sur les métiers de l'eau et l'assainissement (montage et entretien des plaques solaires, plomberie, électromécanique, maçonnerie,) dont 30% de femmes au moins et 40% de PDI ;
- la formation de 180 acteurs de l'administration publique sur des thématiques spécifiques.

L'ensemble des activités seront sous la conduite des maîtres d'œuvre technique et sociale. Ils assureront la surveillance et le contrôle des activités et un transfert de compétences avec l'encadrement de stagiaires et le renforcement des capacités des acteurs bénéficiaires. Pour ce faire, ils assureront :

- la surveillance et le contrôle des travaux des ouvrages d'eau potable et d'assainissement ;
- le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation des populations pour un changement social et de comportement sur l'assainissement, l'hygiène, le genre et la gestion hygiénique des menstrues (GHM) par les filles à l'école ainsi que la nutrition ;
- le renforcement des capacités des structures d'intervention et les autres acteurs tels que les agents des municipalités, les maintenanciers des pompes, les gérants(es) des bornes fontaines, les associations des usagers de l'eau (AUE) ;
- l'encadrement de stagiaires.

## 2) Durée et composantes du projet

Ce projet d'une durée de vie de cinq (05) ans, sera exécuté par le programme budgétaire PN-AEP piloté par le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement et il comprendra quatre (04) composantes structurées ainsi qu'il suit :

### ❖ **Composante A : Développement des infrastructures d'eau potable climato-résilientes et sensibles au genre pour un montant de 20,208 milliards de francs CFA.**

Cette composante est subdivisée en trois (03) sous composantes que sont i) la réalisation des travaux des ouvrages d'eau potable ; ii) les activités d'intermédiation sociales et de suivi contrôle des travaux et iii) les activités d'accompagnements.

### ❖ **Composante B : Développement des infrastructures d'assainissement climato-résilientes et sensibles au genre pour un montant de 4,425 milliards de francs CFA.**

Cette composante est subdivisée en trois (03) sous-composantes que sont i) la réalisation des ouvrages d'assainissement ; ii) les activités d'intermédiation sociale et iii) les activités de suivi contrôle des travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement.

### ❖ **Composante C : Etudes et Appui institutionnel pour un montant de 1,027 milliards de francs CFA.**

Cette composante est subdivisée en deux (02) sous-composantes que sont i) les études et ii) les formations et la communication.

Cette composante permettra d'appuyer la création d'emplois liés aux métiers de l'eau et de l'assainissement, renforcer les capacités des différents acteurs pour une gestion durable des infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Aussi il est prévu de préparer un projet d'investissement par la conduite d'études d'avant-projet détaillés d'Approvisionnement en Eau Potable.

### ❖ **Composante C : Coordination et Gestion du projet pour un montant de 2,120 milliards de francs CFA.**

Cette composante porte sur le fonctionnement global du projet. Elle a pour objet de veiller au bon fonctionnement à travers la gestion de toutes les instances y afférentes. Pour plus d'efficacité, elle a été subdivisée en trois (03) volets : (i) Gestion du projet ; (ii) Suivi-évaluation et communication et (iii) Mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

### III. MONTANT ET CONDITIONS DU FINANCEMENT

#### 1. Coût et financement du Projet

Le projet à un coût total de 35,24 millions d'Unités de Compte soit environ 30 milliards de Francs CFA.

Le projet est financé par la Banque Africaine de Développement à travers un accord de prêt d'un montant 17,027 millions UC soit environ 14,5 milliards de Francs CFA et un don de 13,38 UC soit environ 11,3 milliards de Francs CFA ; l'Etat Burkinabè à hauteur de 4, 60 millions d'UC soit environ 4 milliards Francs CFA et les bénéficiaires à hauteur de 0,24 millions d'UC soit environ 200 millions de Francs CFA.

#### 2. Caractéristiques du prêt

Les caractéristiques du prêt sont les suivants :

Montant du prêt	17 027 000 UC soit environ 14,5 milliards de FCFA
Commission d'engagement	0,5% l'an sur le solde non décaissé
Commission de Service	0.75% l'an sur le solde décaissé, non remboursé
Maturité du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	10 ans
Date de clôture	31 décembre 2027
Durée d'exécution du projet	60 mois

### IV. PRESENTATION DU PROJET DE LOI

Le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°5900150003501, signé le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement, pour le financement du Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Renforcement de la Résilience (PASEPA-2R), comprend deux (02) articles ci-après :

**Le 1<sup>er</sup> article autorise la ratification de l'accord de prêt N°5900150003501, signé le 27 février 2023 ;**

**Le 2<sup>ème</sup> article indique que la présente loi sera exécutée come loi de l'Etat.**

### V. CONCLUSION

De ce qui précède, il ressort que le Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Renforcement de la Résilience (PASEPA-2R) contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations des régions du Centre Ouest, du Centre Nord, du Centre Sud, du Nord, du Plateau Central et du Sahel. Il permettra aussi de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité et d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta. La ratification de l'accord de financement permettra à terme la réalisation d'activités socio-économiques pour la réhabilitation des populations affectées par la situation sécuritaire.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

**Aboubakar NACANABO**

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances